Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sasv ICARE
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Dépôt effectué par :

Elas ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS
14 rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE

Numéro RCS : Lille B 401 294 392 <109615/2009B01204>

Pièces déposées le 17/05/2011 Numéro : 3104032

Ordonnance du Président du 13/05/2011
- Nomination de Commissaire aux apports

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

109615

4032

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de commerce de LILLE,

Le soussigné :

Monsieur Augustin OUTTERS, agissant, en qualité de président de la société ICARE, société par actions simplifiée à capital variable au capital de minimum de 184.112,67 euros, dont le siège est à LOMME(59160) 137, rue de l'Egalité, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 401 294 392,

Ladite société ayant pour commissaires aux comptes titulaires Messieurs Henry BEBEY et Jacques LESAGE, et pour commissaires aux comptes suppléants les sociétés EXPERTS TEAM et BDL,

Monsieur Augsutin OUTTERS étant représenté à l'effet des présentes par Me Philippe BATTINI, avocat au barreau de LILLE, demeurant à LILLE (59000) 14, rue du Vieux Faubourg,

A l'honneur de vous exposer :

- Oue la société ICARE envisage, dans le cadre de l'ouverture de son capital à ses salariés, de créer et d'émettre des actions de préférence à leur profit ;

- Oue, conformément aux dispositions de l'article L 225-8 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 228-15 du Code de Commerce, cette émission donnerait lieu à la désignation d'un commissaire aux apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, les avantages particuliers attachés aux actions de préférence ;

- Oue le commissaire aux apports est choisi parmi les commissaires inscrits ou parmi les experts inscrits sur une liste établie par les Cours et Tribunaux.

C'est pourquoi, le soussigné demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire aux apports qui aura pour mission :

- d'apprécier les avantages particuliers octroyés aux actions de préférence ;

- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés dans les délais fixés par les dispositions de l'article R 225-136 alinéa 4 du Code de Commerce.

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE
A Lille, le 12/05/2011

Philippe BATTINI
Avocat

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F
Envoi

TOTAL 45,30 HT

AFFAIRE: Sasv ICARE
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

N° GREFFE 3100220

ORDONNANCE

Nous, Gérard MEAUXSOONE, Président du Tribunal de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce

Nommons en qualité de **COMMISSAIRE AUX APPORTS**, avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,
M.

Charles Dillies

qui pourra se faire assister de tous sachants.
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés et que la présente ordonnance demeurera déposée au Greffe de ce Tribunal.

LILLE, le 13/05/2011

LE GREFFIER **LE PRESIDENT**

Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT **Gérard MEAUXSOONE**